INTERNET

Comment accompagner & protéger votre enfant

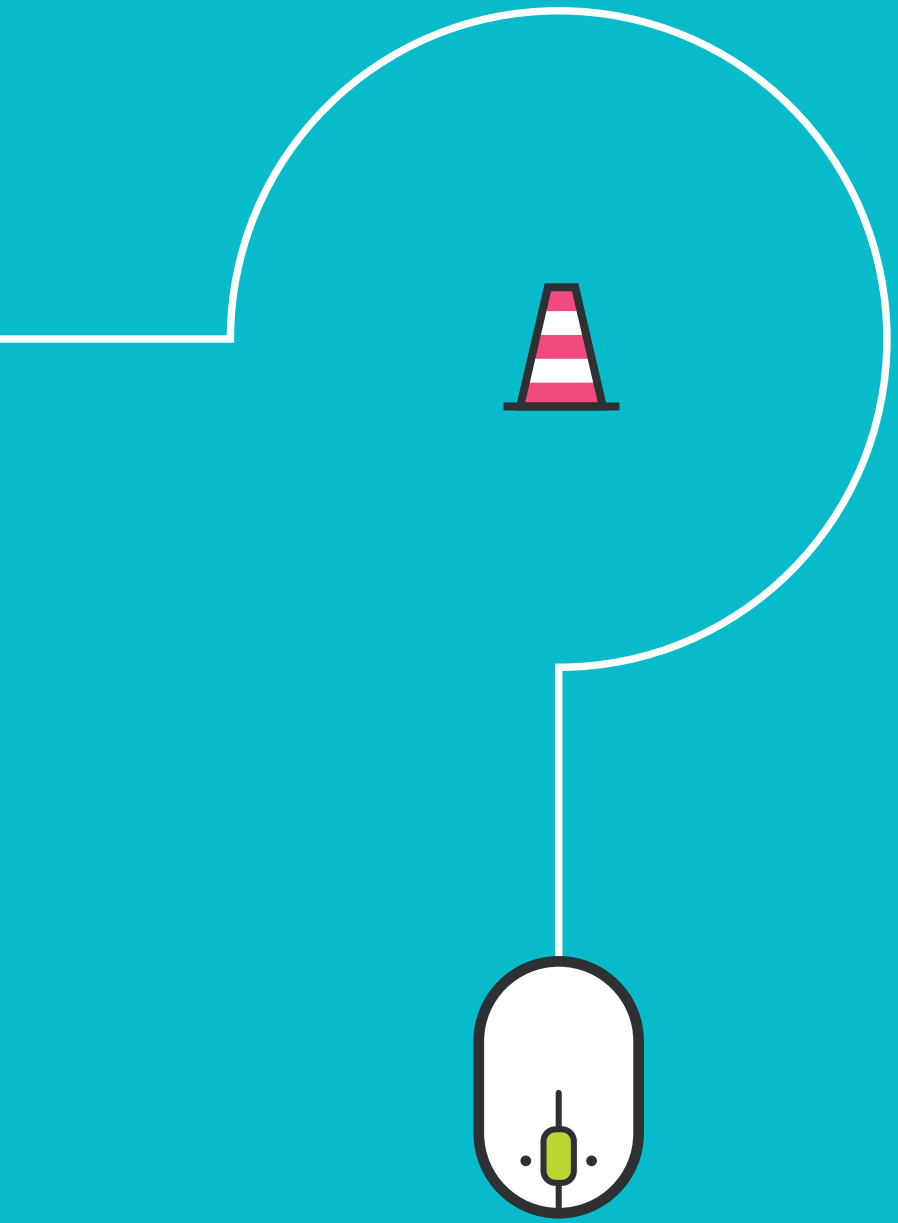

Grâce aux outils numériques et l'accès à internet, votre enfant peut accéder à de nombreux contenus qui lui permettent de communiquer, s'éduquer, se cultiver et se divertir. Il peut également être confronté à des contenus inadaptés, choquants, dégradants, voire se mettre lui-même en danger.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Ils ont un rôle essentiel de prévention des risques et d'accompagnement de l'enfant vers l'autonomie. C'est pourquoi, le dialogue régulier est nécessaire avec votre enfant pour qu'il reste vigilant. Vous pouvez aussi prendre des mesures simples pour mieux encadrer ses usages en ligne et l'aider à mieux maîtriser ce monde numérique.

Pour vous accompagner, les opérateurs télécoms ont mis en place des outils et des actions spécifiques (guides, partenariats…). Des acteurs de la parentalité et de la protection de l'enfance tels que les associations, notamment familiales, experts, institutions sont aussi là pour vous orienter.

Interview

© Photo
Gézelin Grée / Minefi

Cédric O

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS, CHARGÉ DU NUMÉRIQUE

La Fédération Française des Télécoms accompagne les adolescents aux dangers sur internet avec notamment la mise en place d'ateliers. Les jeunes sont ainsi invités grâce à des serious game à réfléchir aux risques liés au cyberharcèlement. Que pensez-vous de ce type d'actions concrètes ?

Les enfants et les adolescents sont beaucoup plus sensibles et vulnérables que n'importe qui d'autre face au cyber-harcèlement, aux propos injurieux et haineux. Il est essentiel que, dès le plus jeune âge, ils soient informés sur les opportunités offertes par internet pour communiquer, s'informer, s'éduquer et se cultiver mais aussi sur les risques de se trouver confronté à des contenus inappropriés et sur les outils à sa disposition pour réagir.

Cette sensibilisation passe aussi, en grande partie, par l'éducation. Malheureusement, les parents ne sont pas toujours eux-mêmes conscients des dangers auxquels leurs enfants peuvent être confrontés en ligne. Quelques solutions techniques existent pour limiter l'accès aux contenus inappropriés, au moyen de dispositif dits de « contrôle parental ». Mais nous devons aussi donner aux parents des clés pour détecter des dangers plus insidieux, tels que le cyber-harcèlement, et leur permettre de réagir de manière appropriée. Parents et enfants doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls et que des solutions existent face à ces difficultés.

Nous avons récompensé lors du Prix Télécoms Innovations 2017 une ressource qui permet aux jeunes d'être sensibilisés aux infox. L'idée est de leur donner les bons réflexes pour qu'ils apprennent à vérifier une source, qu'ils exercent leur esprit critique face à une information. Quelles sont selon vous les actions à mener sur cette thématique ?

La manipulation de l'information constitue un défi pour nos démocraties, face auquel nous avons lancé des actions, notamment pour promouvoir une plus grande transparence sur les plateformes.

Mais sur un sujet aussi complexe, intimement lié à nos valeurs démocratiques et nos libertés publiques, l'État ne peut agir seul. La sensibilisation de nos concitoyens et l'éducation aux médias dès le plus jeune âge constituent les principales solutions face à ce phénomène multiforme. C'est pourquoi toutes les actions en ce sens sont précieuses, à l'école mais aussi en ligne, via des actions visant à valoriser l'information fiable. Le rôle de la société civile est déterminant en la matière. Le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, est pleinement mobilisé sur ce sujet, au côté de la communauté éducative.
J'ajoute que je pense que les médias eux-mêmes doivent s'emparer du sujet : il en va de leur crédibilité et de leur survie. Le journalisme est aujourd'hui une profession décriée, alors que la presse en générale est vitale au bon fonctionnement de nos démocraties.

Le numérique, bien utilisé, est une formidable opportunité pour notre jeunesse, quel est le message comme nouveau Ministre, chargé du Numérique, que vous voulez porter aux jeunes ?

Il y a 30 ans, Tim Berners-Lee inventait le « World Wide Web », un espace décentralisé, ouvert et conçu pour que ses utilisateurs se connectent les uns aux autres. Cette invention incroyable nous a permis de créer, d'échanger, de donner une voix au plus grand nombre.

Le numérique est, originellement, symbole de la liberté : la liberté d'expression, la liberté de penser, la liberté d'entreprendre, la liberté d'innover. Il permet aux jeunes, de s'exprimer, d'entreprendre, de s'émanciper.

Ma conviction est que, pour être vu comme un progrès, le numérique doit être bénéfique à tous et qu'il doit être, une chance pour chaque Français. Que sur Internet, tout citoyen trouve un service public simple et accessible, qui facilite la vie de chacun. Que l'économie numérique permette à nos talents, de s'exprimer, d'innover pour créer les emplois de demain. Mon rôle et celui du gouvernement est également d'accompagner les parents : qu'ils soient rassurés sur la manière dont leurs enfants sont protégés en ligne. Que le « web » renoue avec l'esprit de ses origines : un moyen de se rapprocher, de créer du lien et non un vecteur de haine ou d'intimi-dation.

J'invite chacun à partager cette ambition. L'Internet de demain doit se construire ensemble. État, réseaux sociaux, citoyens : nous devons nous mobiliser pour que la bienveillance et le lien social priment et soient vecteurs de partage de connaissance, d'épanouissement personnel et d'émancipation collective.

Les conseils

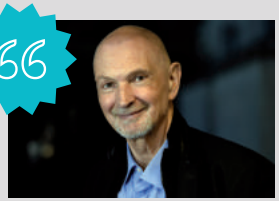

© Photo Alexandre Marchi

Psychiatre, docteur en psychologie, membre de l'Académie des technologies, chercheur associé à l'Université Paris VII Denis Diderot (CRPMS), Serge Tisseron a imaginé les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues.

À chaque âge correspond une utilisation adaptée

Avant 3 ans

- Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.
- Je préfère les histoires lues ensemble à la télévision et aux DVD.
- La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.
- Jamais de télé dans la chambre.
- J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

De 3 à 6 ans

- Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.
- Je respecte les âges indiqués pour les programmes.
- La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.
- J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.
- Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

- Je fixe des règles claires sur le temps d'écran et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.
- La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.
- Je paramètre la console de jeux.
- Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet.

De 9 à 12 ans

- Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.
- Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.
- Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.
- Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.
- Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

- Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.
- Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiats, de la pornographie et du harcèlement.
- La nuit, nous coupons le Wi-Fi et nous éteignons les mobiles.
- Je refuse d'être son « ami » sur Facebook.

Sur Internet

1. Tout ce que l'on y met devient accessible à tous.
2. Tout ce que l'on y met y restera définitivement.
3. Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

Activer le contrôle parental

Les opérateurs télécoms, comme les moteurs de recherche, les fournisseurs de systèmes d'exploitation, d'anti-virus, ou encore les supports comme les consoles de jeux et les smartphones permettent tous l'installation de solutions de contrôle parental variées et adaptées à chaque écran (mobile, tablette, ordinateur, TV).

Le contrôle parental est un moyen facile de vous assurer que votre enfant n'accédera pas à des contenus inadaptés.

Variant selon le système employé et le terminal utilisé, les outils de contrôle parental permettent généralement de :

- créer des profils en fonction de l'âge de l'utilisateur ;
- prédéterminer les créneaux horaires et la durée sur lesquels votre enfant peut accéder à internet ;
- définir le type de contenus, sites et applications autorisés…

Dans tous les cas, l'efficacité du contrôle parental dépend de son paramétrage et des restrictions choisies.

Il est aussi possible de mettre des filtres parentaux sur les moteurs de recherche fréquemment utilisés par l'enfant/ado. Activable depuis la rubrique paramètres.

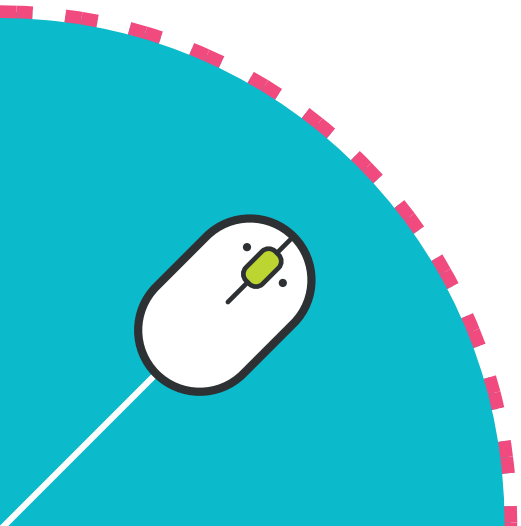

Un outil simple et pratique.

Les opérateurs télécoms membres de la Fédération, proposent des solutions de contrôle parental et délivrent des conseils pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans leur utilisation d'internet.

D'un clic sur l'horaire ou le jour de votre choix, vous autorisez ou bloquez l'heure ou la journée correspondante.

En vert, avec un « verrou ouvert »

Le contrôle parental est désactivé, l'accès à Internet est autorisé.

En gris, avec un « verrou fermé »

Le contrôle parental est activé, l'accès à Internet est restreint.
Si un équipement « restreint » souhaite accéder à Internet, le mot de passe que vous avez renseigné sera demandé. Pensez à le garder.

Encadrer l'usage

- Adapter le temps passé en ligne à chaque âge, afin notamment, de consacrer du temps à d'autres activités.
- Fixer avec votre enfant des règles sur le temps maximal consacré chaque jour, mais aussi les moments autorisés, quel que soit le type d'écran (TV, console de jeux, mobile, tablette, ordinateur).
- Privilégier des plateformes adaptées aux enfants. Pour vous aider il existe des annuaires dédiés (par exemple www.sitespourenfants.com).
- Utiliser un lieu ouvert lorsque votre enfant visionne un contenu (pas seul dans sa chambre, mais dans un lieu ouvert en présence de ses parents).
- Mettre en place des moments de « partage numérique » en famille qui sont des occasions d'échanges autour de cette expérience commune.

Dès le plus jeune âge

Échanger régulièrement avec votre enfant sur ses activités en ligne est le meilleur moyen pour qu'il ait le réflexe de vous alerter s'il rencontre un problème avec un contenu qu'il visionne ou qu'il publie.

Il s'agit d'ouvrir une discussion sur ce qu'il a pu ressentir en visionnant tel ou tel contenu. Mettre des mots sur ses émotions et échanger sur les contenus qui peuvent l'interpeller.

Enfin, en tant qu'adulte, il est important de prendre du recul face à ses propres attitudes et usages numériques, une dose de bon sens et un soupçon d'exemplarité vous aideront sans aucun doute à accompagner au mieux vos enfants dans ces univers.

Lorsque votre enfant grandit

Il est en mesure de publier des contenus (photos, textes, vidéos…). Il est nécessaire de lui faire prendre conscience que ce qu'il poste ou publie ne lui « appartient plus » et devient accessible à tout le monde.

Les dangers

Les sites choquants pour vos enfants

Si votre enfant ou/et vous-même êtes confronté(s) à des contenus incitant ou faisant l'apologie du terrorisme, incitant à la haine, ou à des contenus pédopornographiques, il est primordial de les signaler aux autorités publiques.

Qu'est-ce qu'un contenu illégal ?

Il peut s'agir de pédopornographie, de pornographie lorsque celle-ci est accessible aux mineurs, de sites incitant des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, de violence, de contenus extrémistes, racistes, antisémites, homophobes ou faisant l'apologie du terrorisme...

Le signalement peut se faire de manière anonyme sur :

- Internet-signalement.gouv.fr (le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet).
- Les réseaux sociaux, disposent en général d'un moyen de signalement de contenus illicites.
- signalement.fftelecoms.org (la page de signalement de la Fédération).

Sur ces sites de signalement, il existe des formulaires dédiés qui vous permettent d'indiquer simplement l'adresse URL du contenu qui pose problème, et d'effectuer votre signalement en quelques clics. N'envoyez pas de captures d'écrans mais soyez le plus précis possible dans votre description afin que les enquêteurs disposent de toute l'information utile. Si vous le souhaitez, vous pourrez renoncer à l'anonymat lors de votre signalement afin d'être recontactés par les services de police ou de gendarmerie, si nécessaire.

Le cyber harcèlement

Votre enfant pourrait être victime de harcèlement d'internautes, connus ou non, qui, par leurs commentaires ou leurs vidéos, chercheraient à lui nuire.

Soyez vigilant à tout changement de comportement brutal de votre adolescent car le cyberharcèlement peut mener aux pires extrémités notamment chez les plus jeunes.

Sachez que le cyberharcèlement est puni par la loi ; il est possible de porter plainte contre le ou les auteurs du harcèlement quel que soit leur âge et vous pouvez demander le retrait des contenus à l'éditeur du site ou du service.

En cas de harcèlement scolaire, il faut prévenir immédiatement la direction de l'établissement.

Enfin, votre enfant peut aussi avoir connaissance de telles situations. Il ne doit ni relayer les commentaires ou vidéos ni les garder sous silence.

Si vous êtes confrontés (vous ou parents + enfants) au harcèlement, vous pouvez aussi consulter le site du Ministère de l'Education nationale « Non au harcèlement », qui a mis en place un numéro dédié, le 3020 (service et appel gratuits) ou appeler la ligne d'écoute « Net Ecoute » au 0800 200 000 (appels gratuits).

Ateliers autour d'un serious game

La FFTélécoms organise en partenariat avec Internet Sans Crainte des ateliers de sensibilisation au cyberharcèlement avec des collégiens.
Infos : com@fftelecoms.org
Reportages vidéo : https://bit.ly/2M0fEZt

Le partage de votre vie privée sur les réseaux sociaux

En ligne et hors ligne, mieux vaut préserver sa vie privée. Quelques conseils à donner aux enfants (qui valent aussi pour les adultes).

- Éviter de révéler trop d'informations sur votre identité (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone…) ; ne jamais le faire en présence d'inconnus.
- Ne pas divulguer vos habitudes de vie, qui permettraient de vous identifier et/ou de vous localiser.
- Protéger vos profils sur les réseaux sociaux grâce aux outils fournis. Tous les réseaux sociaux proposent des paramètres de confidentialité et des pages de conseils.
- Privilégier les sites sécurisés auxquels vous pouvez vous fier. Pour les reconnaître c'est très simple : ils commencent tous par « https » et un petit cadenas apparaît, selon le navigateur utilisé, dans la barre d'adresse ou dans le bas de votre fenêtre de navigation.
- Ne pas partager d'informations ou contenus explicites ou litigieux et à plus forte raison des contenus illicites.
- N'accepter de rencontrer physiquement que des personnes dont l'identité est certaine et connue et aller au rendez-vous accompagné.
- Pour prévenir le partage en ligne de contenus explicites par les jeunes – et les moins jeunes- (sexting, sex cams, etc.), il est très important de sensibiliser votre adolescent aux risques auxquels il s'expose et qui pourraient le poursuivre toute sa vie.

Le téléchargement et le streaming illégaux

Soyez vigilants avec les sites ou réseaux qui proposent de télécharger, regarder et écouter, gratuitement ou non, des contenus (films, séries ou chansons) et logiciels piratés. Ils sont, en plus d'être diffuseurs de contrefaçons, une source d'exposition aux contenus pornographiques et à des logiciels malveillants. Des cookies publicitaires sont souvent installés et relayent des images choquantes.

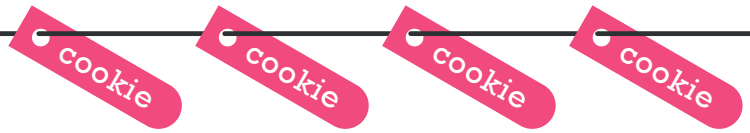

Les fausses nouvelles ou « fake news »

Apprenez à votre enfant à être vigilant sur les informations qui circulent sur internet notamment sur les réseaux sociaux.

Développez son esprit critique et apprenez-lui à ne pas croire tout ce qu'il voit ou lit sur Internet. Pour cela, donnez-lui le réflexe de vérifier les sources d'une information en le dirigeant vers les sites dont vous avez vous-même vérifié la pertinence.

Lors de son Prix Innovations 2017, la FFTélécoms a récompensé INFO HUNTER, qui lutte contre les fake news. Des ateliers pratiques sont organisés avec Tralalere pour développer son esprit critique.
Infos : com@fftelecoms.org.
Reportages vidéo : https://bit.ly/2M0fEZt

Slt, moi c'est Cindy et toi… ?

Moi, c'est Jessica…

La pratique inadaptée du jeu vidéo

En tant que parent, il convient d'être attentif à la durée que peut passer votre enfant à jouer aux jeux vidéo. Le plaisir, la fascination, la dimension collective du jeu peuvent rapidement mener à une pratique du jeu vidéo importante, voire excessive.

Il convient de rester vigilant quant au temps et au moment de jeu, afin que l'enfant puisse garder une pratique équilibrée lui permettant de se consacrer à d'autres activités nécessaires à son épanouissement personnel. Il convient également de veiller à ce que l'enfant pratique des jeux vidéo dont les contenus sont adaptés à son âge en s'appuyant notamment sur la signalétique des jeux vidéo PEGI (en savoir plus via le site www.pedagojeux.fr).

Les achats en ligne

Assurez-vous que votre enfant ne peut pas réaliser d'achat ou accéder à des services payants sans votre contrôle.

Les opérateurs mettent à votre disposition des options gratuites de blocage des SMS+ et d'autres services à valeur ajoutée, comme les appels surtaxés.

Elles permettent de désactiver les options de micropaiement proposées par les opérateurs tant sur le fixe que sur le mobile.

Sur votre propre équipement, (smartphone, ordinateur, tablette) pensez à verrouiller l'accès pour que vos enfants n'achètent pas en ligne sans votre autorisation.

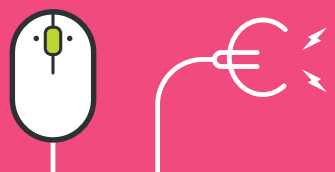

En savoir plus

Contrôle parental

Bouygues Telecom : www.assistance.bouyguestelecom.fr
Orange : www.assistance.orange.fr
Et pour des conseils : http://bienvivreledigital.orange.fr
SFR : www.assistance.sfr.fr
Euro-information Telecom : www.assistance-mobile.com

Informations & conseils

Des associations et certaines institutions publiques sont aussi là pour vous accompagner et vous orienter.

- **Pour des problématiques de harcèlement /cyberharcèlement :**

Vous pouvez joindre le 3020 ou la ligne Net Ecoute au 0800 200 000 (appels gratuits).

- **Pour des informations pour vos enfants :**

Internet Sans Crainte, qui met à disposition des supports de prévention pour les enfants et les enseignants.
www.internetsanscrainte.fr

- **Pour des informations et conseils sur les jeux vidéo :**

PédaGoJeux, site piloté par l'Union Nationale des Associations Familiales.
www.pedagojeux.fr

- **Pour la protection des achats en ligne :**

Consultez le site de l'Association Française du Multimédia Mobile.
www.afmm.fr

- **Site Institutionnel :**

L'Éducation Nationale : du primaire au lycée, le numérique et ses usages sont désormais inclus dans les programmes tout au long du cursus scolaire.
www.education.gouv.fr

- **Exemples d'associations que vous pouvez contacter :**

www.open-asso.org
www.unaf.fr
www.e-enfance.org

Les 10 règles d'or pour un bon usage du smartphone

- Dès l'achat du smartphone, je note et conserve le numéro IMEI de son mobile, véritable « antivol » du smartphone.
- J'utilise un kit oreillette quand je téléphone.
- Je fais recycler mon « vieux » smartphone en magasin.
- Je maîtrise ma consommation et ses coûts en choisissant un forfait adapté.
- Je parle doucement dans les lieux et transports publics.
- En deux-roues ou en voiture je laisse la messagerie répondre.
- En classe, j'éteins mon téléphone portable.
- J'informe mes parents ou mon entourage en cas de doute sur un contenu, un message, un logiciel…
- Je reste aussi vigilant dans le monde virtuel que dans le monde réel.
- Je ne fais pas aux autres ce que je ne voudrais pas que l'on me fasse, en particulier pour les diffusions des photos et vidéos sur les réseaux sociaux.

La Fédération Française des Télécoms, réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle assure notamment le dialogue entre les opérateurs télécoms, la société civile, le grand public, les entreprises, et les élus, locaux et nationaux. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, des personnes, des entreprises, et de l'environnement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

@FFTelecoms
01 47 27 72 69

www.fftelecoms.org

Fédération Française des Télécoms - SIREN 502 086 325

Maquette & illustrations : ÉCLAIRAGE PUBLIC